



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Communiqué de presse – 10 mai 2022

Inscriptions registre prévention canicule

Pour faire face à la multiplication des canicules et dans un souci de prévention, de solidarité et de mise en sécurité des personnes à risque, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Ville de Cahors se mobilisent avec la mise à jour du registre du plan canicule.

L'inscription à ce registre permet d'être accompagné lors du déclenchement du plan canicule par les autorités. L'inscription est gratuite, volontaire et confidentielle. Le droit d'accès, de rectification et de suppression à ce registre est permanent. Les personnes déjà inscrites n'ont pas besoin de renouveler la démarche sauf à souhaiter intégrer des modifications (adresse, nouveau numéro de téléphone, etc.). L'inscription s'effectue à la demande de la personne concernée ou de son représentant légal, d'un tiers (parents, intervenant médical, service d'aide à domicile, voisin...).

Ce dispositif de prévention favorise l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par le préfet du Lot du plan d'alerte et d'urgence. Ce registre permet d'établir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter des conseils et une éventuelle assistance.

- **Qui est concerné par l'inscription ?**

Les habitants de Cahors de 65 ans et plus

Les Cadurciens reconnus inaptes au travail de plus de 60 ans

Les adultes handicapés.

- **Comment s'inscrire ?**

Par téléphone en appelant le CCAS au numéro vert 0 800 46 46 40 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Par courriel : accueil@ccas.mairie-cahors.fr

Par courrier : CCAS Cahors — 118, rue Wilson – 46000 Cahors

Sur Internet : www.cahorsagglo.fr

Contact presse : communication@mairie-cahors.fr / 05 65 20 87 91